



## SAFE SPORT POLICY

Le texte français [suit](#).

### Definitions

1. Definitions of specific terms within this policy can be found in the following document:  
[https://skatenb.org/images/bylaws/Definitions\\_EN\\_June\\_2023.pdf](https://skatenb.org/images/bylaws/Definitions_EN_June_2023.pdf)

### Purpose

2. This Policy describes how Skate Canada New Brunswick (SCNB) and its Members aims to provide a safe sport environment.

### Commitment to True Sport Principles

3. SCNB and its Members commits to the True Sport Principles which are:
  - a) **Go for It** – Rise to the challenge – always strive for excellence. Discover how good you can be.
  - b) **Play Fair** – Play honestly – obey both the letter and spirit of the rules. Winning is only meaningful when competition is fair.
  - c) **Respect Others** – Show respect for everyone involved in creating your sporting experience, both on and off the field. Win with dignity and lose with grace.
  - d) **Keep it Fun** – Find the joy of sport. Keep a positive attitude both on and off the field.
  - e) **Stay Healthy** – Place physical and mental health above all other considerations – avoid unsafe activities. Respect your body and keep in shape.
  - f) **Include Everyone** – Share sport with others. Ensure everyone has a place to play.
  - g) **Give Back** – Find ways to show your appreciation for the community that supports your sport and helps make it possible.

### Pledge

4. The stakeholders, members, and leaders of SCNB and its Members are expected to live the True Sport Principles and SCNB and its Members pledges to embed the True Sport Principles in its governance and operations in the following ways:
  - a) **Conduct Standards** – SCNB and its Members will adopt comprehensive conduct standards that are expected to be followed by Individuals
  - b) **Athlete Protection** – SCNB and its Members will provide coaches and other stakeholders with general and sport-specific athlete protection guidelines
  - c) **Dispute Resolution and Investigations** – SCNB and its Members will have dispute resolution processes that are confidential and procedurally fair and that require independent investigation for certain alleged violates of the conduct standards
  - d) **Strategy** – SCNB and its Members will have strategic plans that reflects the organization’s mission, vision, and values
  - e) **Governance** – SCNB and its Members will have a diverse blend of sport leaders and will adhere to principles of good governance



- f) Risk Management – SCNB and its Members will intentionally manage risks to its operations and events through the use of risk management plans and/or risk registries

### **Conduct Standards**

- 5. SCNB and its Members will adopt a *Code of Conduct and Ethics Policy* that describes standards of conduct and behaviour for all Individuals. General standards of conduct will apply to all Individuals and specific standards will be described for positions within the organization. The *Code of Conduct and Ethics Policy* will have specific sections, including but not limited, to:
  - a) Athletes
  - b) Coaches
  - c) Officials
  - d) Volunteers
  - e) Directors and Committee Members
  - f) Parents and Spectators
- 6. The *Code of Conduct and Ethics Policy* will contain detailed definitions of key terms, including:
  - a) Harassment
  - b) Sexual Harassment
  - c) Workplace Harassment
  - d) Workplace Violence
  - e) Discrimination
  - f) Hazing
- 7. SCNB and its Members will adopt an *Abuse Policy* that will define “vulnerable individuals” and describe the types of abuse (e.g., Physical Abuse, Sexual Abuse, Emotional Abuse, and Neglect) that vulnerable individuals may be subjected to.

### Anti-Doping

- 8. The *Code of Conduct and Ethics Policy* will indicate that SCNB and its Members adopt and adhere to the Canadian Anti-Doping Program.

### Social Media

- 9. SCNB and its Members will adopt a *Social Media Policy* that describes standards of conduct that are expected on social media by Individuals. The *Social Media Policy* will indicate specific conduct standards and risks that are common and/or exclusive to social media.
- 10. The *Social Media Policy* will highlight the importance of responsible coach-athlete interaction on social media and will provide examples of violations of conduct standards.



## **Athlete Protection**

### Screening

11. SCNB and its Members will adopt a comprehensive *Screening Policy* that requires some Individuals to pass a screening process before being permitted to interact with athletes. The *Screening Policy* will:
  - a) Categorize positions in the organization as ‘Low Risk’, ‘Medium Risk’, and ‘High Risk’ and require progressive screening measures for individuals serving in each category of risk
  - b) Describe how frequently some Individuals must obtain a police records check and which type of check(s) they must obtain
  - c) Describe how frequently some Individuals must submit Screening Disclosure Forms and Screening Renewal Forms
  - d) Empower a Screening Committee to prohibit Individuals who do not pass screening from participating in certain positions
  - e) Empower a Screening Committee to attach conditions to an Individual’s participation in certain positions
  
12. SCNB and its Members will develop general and sport-specific *Athlete Protection Guidelines* that can be used by coaches, managers, medical personnel, and other persons in authority. SCNB and its Members may provide training on the guidelines and take steps to ensure the guidelines are being implemented. SCNB and its Members will conduct a regular review of the guidelines to add and/or modify new guidelines as appropriate.

### Resources

13. SCNB and its Members will regularly provide information to Individuals about resources and training related to athlete protection. Resources and training opportunities can include:
  - a) [Skate Canada Safe Sport Guide](#)
  - b) [NCCP modules](#)
  - c) [Respect in Sport](#)
  - d) [Commit to Kids](#)
  - e) [Red Cross – Respect Education Courses](#)

### Athlete Engagement

14. SCNB and its Members will engage with athletes to determine the level of success of their athlete protection measures as well as to identify any gaps or athlete concerns. This engagement may take the form of:
  - a) Anonymous athlete surveys
  - b) Athlete involvement in organizational decision-making
  - c) Independently-led athlete outreach consultations

Refer to **Appendix A** for further details.



### **Dispute Resolution**

15. SCNB and its Members will have a comprehensive suite of dispute resolution policies.
16. Taken together, the suite of dispute resolution policies will include the following features:
- a) An independent individual to whom complaints can be submitted
  - b) Sanctions for violations of conduct standards
  - c) Mechanism for suspension of individuals pending the conclusion of the process
  - d) Non-biased and experienced case managers, decision-makers and/or investigators
  - e) Protection from reprisal for submitting complaints
  - f) Anonymity for the complainant in cases of whistleblowers
  - g) Independency of appeal procedures (when appeals are permitted)
  - h) Opportunity for alternate dispute resolution
  - i) Investigations of certain complaints (e.g., when required by law and/or when the complaint involves harassment, abuse, or discrimination)
  - j) In-event discipline procedures (when an event does not have its own disciplinary procedures)

### Alignment

17. SCNB and its Members recognizes the importance of safe sport for athletes and participants across the country. SCNB and its Members will adopt a *Reciprocation Policy* that will require:
- a) Members to report discipline decisions to SCNB
  - b) The distribution of discipline decisions to all applicable Members
  - c) SCNB and its Member to recognize and enforce sanctions imposed by SCNB or a Member

### Obligations – Reporting and Third-Party Case Management

18. The policies of SCNB and its Members will include requirements that certain complaints must be reported to government entities, local police forces, and/or child protection agencies.
19. The policies of SCNB and its Members will include requirements that certain complaints (e.g., those related to harassment, discrimination, and abuse) must be handled by third party that has no conflict of interest or bias; follow Skate Canada Safe Sport <https://skatecanada.ca/portfolio-item/safe-sport/>

### Records

20. SCNB and its Members will retain records of decisions that have been made pursuant to SCNB's policies. These records may be shared with other individuals or organizations, including but not limited to, national sport organizations, provincial sport organizations, multi-sport organizations, and government entities.



### **Governance and Operations**

21. SCNB and its Members will have a comprehensive plan in which athlete protection and safe sport are top priorities for the organization.
  
22. SCNB and its Members will adopt a *Risk Management Policy* that will describe how the organization will address risks ranging from 'Unlikely' to 'Almost Certain' and from 'Minor' to 'Catastrophic'. SCNB and its Members will contemplate risk management strategies that retain, reduce, transfer, and/or avoid the risk. Risks can occur in the following areas:
  - a) Operational/Program
  - b) Compliance
  - c) Communication
  - d) External
  - e) Governance
  - f) Financial
  - g) Health and Safety
  
23. SCNB and its Members will pursue a governance structure and organizational culture that reflects the diversity of the athletes and stakeholders within the sport, that adheres to all applicable federal and/or provincial legislation, and that moves toward a national alignment strategy for the sport in Canada.
  
24. SCNB and its Members will continually monitor and evaluate its policies, practices, and procedures.



## Appendix A

### **Guidelines to Athlete Engagement**

Engaging your athletes to gain their perspective on how well your organization is doing to ensure safe sport is one of the simplest yet overlooked strategies. Their lived experiences provide meaningful and relevant data to assess quality and determine key areas of improvement.

Make athletes the most valued stakeholder in your organization. Get them informed and involved about anything that affects their experience. They are the ones who know if your policies and values are being communicated and adhered to on the ground.

**Important point:** If the trust level between athletes and the organization is low, then using an independent, credible third party to facilitate engagement can go a long way in building back this relationship.

### **What does it mean to Engage?**

Engagement is different than Communication. Communication is important, but it only allows for a one-way conversation, from you to the stakeholder. Engagement creates a two-way conversation, and it is crucial to help you assess your policies, processes and strategies. To engage with somebody means to interact in a positive and mutually beneficial way. It means taking an honest and intentional interest and caring about what they have to say. Engagement results in the emotional commitment a person makes to an organization and its goals.

### **Why is it important?**

There can be a disconnect between an organization's intentions in the boardroom and the reality and accountability on the ground. For example, an organization may have a policy that mandates a Code of Conduct is signed by all participants, but no one is ensuring it is being read and followed.

Most importantly, athletes at all levels want to know what's going on. Many feel they don't know fundamental things such as acceptable coach conduct and who to talk to if they don't feel safe physically or emotionally.

### **How to Intentionally and Authentically Engage with your Athletes**

Consider your process when making decisions that affect athletes and whether providing them with ways to share their ideas and experiences can help you mitigate risk and implement your values. The most important aspect is that it is done authentically and on a regular basis. Here are some tips to engage your athletes:

#### **Steps to intentional and authentic athlete engagement**

1. Invite athletes to join the conversation and share their experiences.



2. Listen and acknowledge them.
3. Confirm with them what you heard.
4. Review data they give you and prioritize findings.
5. Build these findings into your strategies, systems and programs.
6. Share with them how their experiences will impact the organization's future.
7. Evaluate the impact of engaging athletes on your ability to identify and address gaps.
8. Repeat.

### **Leading Practices in Engagement**

- Regular Athlete meetings with organization's leaders to directly communicate safe sport expectations and address concerns.
- Regular Athlete meetings with coaches to educate athletes on Rule of Two and other safe sport expectations.
- Video messages from key leaders of organization emphasizing values and accountability.
- Athlete Handbook that outlines expectations of athletes, coaches and others.
- Athlete Representation on Boards, Councils, etc with the ability to have a voice to influence change.
- An Ombuds Office to hear issues and concerns before they escalate to a complaint.
- Use your organization's social media accounts to provide specific key messages about safe sport and respond to concerns that come up there.
- Formalized process for athletes to provide regular feedback to their organization through surveys, focus groups and/or interviews.

**Note** – It is very important to use the feedback you get. Otherwise, the opportunity to build trust is lost.

### **Athlete Surveys**

It is critical to ensure your athletes feel safe to speak up so using a third party to ignite those conversations can be extremely advantageous in getting unfiltered data. Here are some tips if you are designing your own surveys:

1. Customize questions that address safe sport circumstances that exist within your sport.
2. Ask direct questions that identify the climate that exists on the field of play.
3. Have athletes identify their age and level of play to determine any trends.
4. Follow up on any concerns that have been identified.
5. Create a Summary of Results from the survey.
6. Be transparent and share the Summary of Results.
7. Commit to an action plan based on the Summary of Results.
8. Revisit issues of concern in subsequent surveys to see if conditions have improved.
9. Survey other stakeholders with similar questions to see if experiences match.



### **Engaging your Athletes can help you...**

1. Manage risk
  2. Provide evidence-based decision making
  3. Increase performance and retention
  4. Live by values
  5. Increase communication and accountability
  6. Alleviate societal issues
  7. Make athlete safety your top priority
-





## POLITIQUE EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE

### Définitions

1. La définition des termes particuliers mentionnés dans la présente politique se trouve dans le document suivant :

[https://skatenb.org/images/bylaws/Definitions\\_FR\\_June\\_2023.pdf](https://skatenb.org/images/bylaws/Definitions_FR_June_2023.pdf)

### But

2. La présente politique décrit la façon dont Patinage Canada Nouveau-Brunswick (PCNB) et ses membres visent à offrir un environnement de sport sécuritaire.

### Engagement envers les principes de Sport pur

3. PCNB et ses membres s'engagent à se conformer aux principes de Sport pur, qui sont les suivants :
  - a) **Vas-y** — Fais face au défi - recherche toujours l'excellence. En persévérant, découvre ton potentiel.
  - b) **Fais preuve d'esprit sportif** — Comprends et respecte les règles. Joue avec intégrité; la compétition n'a de signification que lorsqu'elle est honnête.
  - c) **Respecte les autres** — Manifeste du respect à l'égard de quiconque est engagé dans la production de ton expérience sportive, tant sur l'aire de jeu qu'à l'extérieur. Gagne avec dignité et perds avec grâce.
  - d) **Amuse-toi** — Prends plaisir à pratiquer le sport et à partager cette expérience avec les autres. Garde en tête ce que tu aimes du sport et pourquoi tu en fais.
  - e) **Garde une bonne santé** — Respecte ton corps et ton esprit en en prenant soin. Prends parti pour ta santé et ta sécurité et celles de ton entourage.
  - f) **Inclus tout le monde** — Salue la force de la diversité. Invite les autres à faire du sport et accompagne-les.
  - g) **Donne en retour** — Dis merci et montre ta gratitude. Encourage ton équipe à changer les choses dans la communauté.

### Promesse

4. On s'attend à ce que les intervenants, les membres et les dirigeants de PCNB et de ses membres se conforment aux principes de Sport pur. PCNB et ses membres s'engagent à intégrer les principes de Sport pur dans leur gouvernance et leur fonctionnement de la façon suivante :
  - a) Normes de conduite — PCNB et ses membres adopteront des normes de conduite complètes que les participants devront respecter.
  - b) Protection des athlètes — PCNB et ses membres fourniront aux entraîneurs et aux autres intervenants des lignes directrices générales et propres au sport en matière de protection des athlètes.
  - c) Règlement des différends et enquête — PCNB et ses membres disposeront d'un processus de règlement des différends assurant la confidentialité et l'équité procédurale et nécessitant une enquête indépendante pour certaines infractions présumées à ces normes de conduite.
  - d) Stratégies — PCNB et ses membres prépareront un plan stratégique qui reflète la mission, la vision et les valeurs de l'organisation.



- e) Gouvernance — PCNB et ses membres auront un ensemble diversifié de dirigeants de sport et adhéreront aux principes de bonne gouvernance.
- f) Gestion des risques — PCNB et ses membres géreront intentionnellement les risques liés à leurs opérations et à leurs activités en préparant des plans de gestion des risques et/ou des registres de risques.

### **Normes de conduite**

- 5. PCNB et ses membres ont adopté un Code de conduite et d'éthique qui décrit les normes en matière de conduite et de comportement pour tous les participants. Des normes de conduite générales s'appliqueront à tous les participants et des normes de conduite particulières seront décrites pour les différents postes au sein de l'organisation. Le Code de conduite et d'éthique contiendra des sections particulières, notamment celles-ci :
  - a) Athlètes
  - b) Entraîneurs
  - c) Officiels
  - d) Bénévoles
  - e) Administrateurs et membres des comités;
  - f) Parents, tuteurs et spectateurs.
- 6. Le Code de conduite et d'éthique définit de façon détaillée les termes clés, notamment ceux-ci :
  - a) Harcèlement
  - b) Harcèlement sexuel
  - c) Harcèlement en milieu de travail
  - d) Violence en milieu de travail
  - e) Discrimination
  - f) Bizutage,
- 7. PCNB et ses membres adopteront une politique sur la violence et la maltraitance qui définira les « personnes vulnérables » et décrira les types de violence et de maltraitance (p. ex. violence physique, sexuelle et psychologique et négligence) auxquels les personnes vulnérables peuvent être soumises.

### Antidopage

- 8. Le Code de conduite et d'éthique indiquera que PCNB et ses membres adoptent le Programme canadien antidopage et y adhèrent.

### Politique sur les médias sociaux

- 9. PCNB et ses membres adopteront une politique sur les médias sociaux qui décrit les normes de conduite attendues dans les médias sociaux. Cette politique indiquera les normes de conduite et les risques particuliers qui sont communs (ou exclusifs) aux médias sociaux.
- 10. La *Politique en matière de médias sociaux* soulignera l'importance d'une interaction responsable entre l'entraîneur et les athlètes dans les médias sociaux et fournira des exemples d'enfreinte aux normes de conduite.



## Protection des athlètes

### Dépistage

11. Patinage Canada Nouveau-Brunswick a adopté une Politique en matière de filtrage complète qui exige que certaines personnes subissent un processus de filtrage avant d'être autorisées à interagir avec les athlètes. La *Politique en matière de filtrage* permettra ce qui suit :
  - a) Classer les postes au sein de l'organisation en trois catégories (risques faibles, risques modérés et risques élevés) et exiger des mesures de filtrage progressives pour les personnes qui travaillent dans chacune de ces catégories;
  - b) Décrire la fréquence à laquelle certaines personnes doivent subir une vérification du casier judiciaire et le type de vérification qu'elles doivent subir;
  - c) Décrire la fréquence à laquelle certaines personnes doivent soumettre le formulaire de divulgation des renseignements de filtrage et le formulaire de renouvellement du filtrage;
  - d) Mettre sur pied un comité de filtrage qui interdira aux personnes qui n'ont pas passé avec succès le processus de filtrage d'occuper certains postes.
  - e) Mettre sur pied un comité de filtrage qui déterminera des conditions de participation de certains candidats à certains postes.
  
12. PCNB et ses membres élaboreront une politique globale en matière de protection des athlètes et une politique ciblée en matière de protection des athlètes axée sur notre sport qui pourront être utilisées par les entraîneurs, gérants, membres du personnel médical et autres personnes en situation d'autorité. PCNB et ses membres pourraient fournir de la formation concernant les lignes directrices et prendre des mesures pour s'assurer que ces lignes directrices sont mises en œuvre. PCNB et ses membres examineront régulièrement ces lignes directrices et en modifieront le contenu au besoin.

### Ressources

13. PCNB et ses membres fourniront régulièrement aux personnes des renseignements portant sur les ressources et la formation relatives à la protection des athlètes. Les ressources et possibilités de formation sont entre autres ce qui suit :
  - a) [Guide sur le sport sécuritaire de Patinage Canada](#)
  - b) [Modules du Programme national de certification des entraîneurs \(PNCE\)](#)
  - c) [Respect et sport](#)
  - d) [Priorité Jeunesse](#)
  - e) [Croix-Rouge — Cours d'éducation au respect](#)

### Engagement des athlètes

14. PCNB et ses membres communiqueront avec les athlètes pour déterminer le niveau de réussite des mesures de protection des athlètes et les lacunes (ou préoccupations des athlètes). Cet engagement pourrait prendre l'une des formes suivantes :
  - a) Sondages anonymes auprès des athlètes;
  - b) Participation des athlètes à la prise de décision de l'organisation;
  - c) Consultations indépendantes sur la sensibilisation des athlètes.

Consultez l'**annexe A** pour en savoir plus.

## Résolution de conflits



15. PCNB et ses membres disposeront d'une gamme complète de politiques en matière de règlement des différends.
16. Prise dans son ensemble, la gamme complète de politiques en matière de règlement des différends a les particularités suivantes :
- a) une personne indépendante à qui les plaintes peuvent être envoyées;
  - b) des sanctions en cas de non-respect des normes de conduite;
  - c) un mécanisme de suspension des personnes en attendant la conclusion du processus;
  - d) des gestionnaires de cas, décideurs et enquêteurs impartiaux et expérimentés;
  - e) une protection contre les représailles pour avoir déposé une plainte;
  - f) l'anonymat des plaintes (lorsqu'il s'agit de dénonciations);
  - g) l'indépendance des procédures d'appel (lorsque les appels sont permis);
  - h) la possibilité de recourir à d'autres modes de règlement des différends;
  - i) des enquêtes portant sur certaines plaintes (par exemple, lorsque la loi l'exige ou lorsque la plainte concerne un harcèlement, un acte de violence ou de maltraitance ou encore une discrimination);
  - j) des procédures disciplinaires sur place (lorsqu'une compétition ou activité ne dispose pas de ses propres procédures disciplinaires).

#### Harmonisation

17. PCNB et ses membres reconnaissent l'importance d'offrir un environnement de sport sécuritaire pour tous les athlètes et participants, à la grandeur du pays. PCNB et ses membres adopteront une politique en matière de réciprocité qui exigera les composantes suivantes :
- a) les membres doivent signaler les décisions disciplinaires à PCNB;
  - b) les membres concernés devront être informés de toutes les décisions disciplinaires;
  - c) PCNB et ses membres reconnaissent les mesures disciplinaires imposées par PCNB et ses membres et les mettent en œuvre.

#### Obligations — Signalement et gestion de cas par une tierce

18. Les politiques de PCNB et de ses membres prévoient que certaines plaintes doivent être signalées aux entités gouvernementales, aux services de police locaux et/ou aux agences de protection de l'enfance.
19. Les politiques de SCNB et de ses membres comprendront des exigences selon lesquelles certaines plaintes (par exemple, celles liées au harcèlement, à la discrimination et à la violence) doivent être traitées par une tierce partie qui n'a pas de conflit d'intérêts ou de parti pris (suivre les règles du programme Sport sécuritaire de Patinage Canada, à <https://skatecanada.ca/portfolio-item/safe-sport/?lang=fr>).



### Dossiers

20. PCNB et ses membres conserveront le dossier des décisions qui ont été prises, conformément aux politiques de PCNB. Ces dossiers peuvent être partagés avec d'autres personnes ou organisations, notamment les organisations provinciales, territoriales et nationales de sport, les organisations multisports et les entités gouvernementales.

### **Gouvernance et opérations**

21. PCNB et ses membres disposeront d'un plan complet dans lequel la protection des athlètes et la sécurité dans le sport seront des priorités absolues.

22. PCNB et ses membres adopteront une politique de gestion des risques qui décrira comment l'organisation abordera les risques allant de « improbables » à « presque certains » et de « mineurs » à « catastrophiques ». PCNB et ses membres envisageront des stratégies de gestion des risques qui limitent, réduisent, transfèrent ou évitent les risques. Les risques peuvent survenir dans les domaines suivants :

- a) Risques opérationnels / Risques liés aux programmes
- b) Conformité
- c) Communication
- d) Externe
- e) Gouvernance
- f) Finances
- g) Santé et sécurité

23. PCNB et ses membres se doteront d'une structure de gouvernance et d'une culture organisationnelle qui reflètent la diversité des athlètes et des intervenants dans la communauté de patinage, qui respectent toutes les lois fédérales, provinciales et territoriales applicables et qui s'orientent vers une stratégie d'harmonisation à l'échelle nationale pour le patinage au Canada.

24. PCNB et ses membres surveilleront et évalueront continuellement leurs politiques, pratiques et procédures.



## Annexe A

### **Lignes directrices concernant le dialogue avec les athlètes**

Nouer le dialogue avec vos athlètes afin d'obtenir leur point de vue sur la façon dont votre organisation assure la sécurité dans notre sport est l'une des stratégies les plus simples, pourtant souvent négligée. Leurs expériences fournissent des données significatives et pertinentes pour évaluer la qualité et déterminer les principaux domaines nécessitant une amélioration.

Faites des athlètes la partie prenante la plus importante de votre organisation. Informez-les et impliquez-les dans tout ce qui touche à leur expérience. Ce sont eux qui savent si vos politiques et vos valeurs sont communiquées et respectées sur le terrain.

**Point important :** Si le degré de confiance entre les athlètes et l'organisation est faible, le recours à un tiers indépendant et crédible pour faciliter le dialogue peut grandement contribuer à rétablir cette relation.

### **Que signifie « nouer le dialogue »?**

Dialogue n'est pas communiquer. La communication est importante, certes, mais elle ne permet qu'une conversation à sens unique, de vous à la partie prenante. Le dialogue est une conversation à double sens, et il est crucial pour vous aider à évaluer vos politiques, processus et stratégies. Nouer le dialogue avec quelqu'un signifie interagir de manière positive et mutuellement bénéfique. Cela signifie s'intéresser honnêtement et intentionnellement à ce que cette personne a à dire et s'en préoccuper. Un dialogue positif se traduit par l'engagement psychologique d'une personne envers une organisation et ses objectifs.

### **Pourquoi est-ce important?**

Il peut y avoir un décalage entre les intentions d'une organisation dans la salle du conseil d'administration et la réalité et la responsabilité sur le terrain. Par exemple, une organisation peut avoir une politique qui exige qu'un code de conduite soit signé par tous les participants, mais personne ne s'assure qu'il est lu et respecté.

Plus important encore, les athlètes de tous niveaux veulent savoir ce qui se passe. Nombre d'entre eux ont le sentiment de ne pas connaître des éléments fondamentaux tels que la conduite acceptable d'un entraîneur et à qui s'adresser s'ils ne se sentent pas en sécurité physiquement ou psychologiquement.

### **Manière de dialoguer intentionnellement et authentiquement avec vos athlètes**

Examinez votre processus lorsque vous prenez des décisions qui concernent les athlètes et demandez-vous si le fait de leur offrir des moyens de partager leurs idées et leurs expériences peut vous aider à atténuer les risques et à mettre en œuvre vos valeurs. L'aspect le plus important



est que cela soit fait de manière authentique et sur une base régulière. Voici quelques conseils pour ce faire :

### **Étapes d'un dialogue intentionnel et authentique avec les athlètes**

1. Invitez les athlètes à prendre part à la conversation et à partager leurs expériences.
2. Écoutez-les et reconnaissez-les.
3. Confirmez avec eux ce que vous avez entendu.
4. Examinez les données qu'ils vous donnent et classez les résultats par ordre de priorité.
5. Intégrez ces résultats dans vos stratégies, systèmes et programmes.
6. Partagez avec eux l'impact de leurs expériences sur l'avenir de l'organisation.
7. Évaluez l'impact d'un dialogue positif avec vos athlètes sur votre capacité à identifier et à combler les lacunes.
8. Répétez.

### **Pratiques exemplaires en matière de dialogue réussi**

- Réunions régulières des athlètes avec les dirigeants de l'organisation pour communiquer directement les attentes en matière de sport sécuritaire et répondre aux préoccupations.
- Réunions régulières des athlètes avec les entraîneurs pour les sensibiliser à la règle de deux et aux autres attentes en matière de sport sécuritaire.
- Messages vidéo des principaux dirigeants de l'organisme soulignant les valeurs et la responsabilisation.
- Manuel de l'athlète qui décrit les attentes des athlètes, des entraîneurs et des autres personnes.
- Représentation des athlètes dans les conseils d'administration, les conseils, etc. avec la possibilité d'avoir une voix pour influencer le changement.
- Un bureau du médiateur pour entendre les problèmes et les préoccupations avant qu'ils ne se transforment en plainte.
- Utiliser les comptes de médias sociaux de votre organisation pour diffuser des messages clés ciblés sur la sécurité dans notre sport et répondre aux préoccupations qui y sont soulevées.
- Processus formalisé permettant aux athlètes de fournir régulièrement des commentaires à leur organisme par le biais d'enquêtes, de groupes de discussion ou d'entretiens.

**Note :** Il est très important d'utiliser les commentaires que vous recevez. Sinon, vous perdez l'occasion d'établir une relation de confiance.



### **Sondages auprès des athlètes**

Il est essentiel de veiller à ce que vos athlètes se sentent en sécurité pour s'exprimer. Le recours à une tierce partie pour amorcer ces conversations peut être extrêmement avantageux pour obtenir des données non filtrées. Voici quelques conseils si vous concevez vos propres enquêtes :

1. Personnalisez les questions qui traitent des circonstances de sécurité qui existent dans votre sport.
2. Posez des questions directes qui identifient le climat qui existe dans l'espace où se déroulent les activités.
3. Demandez aux athlètes d'indiquer leur âge et leur niveau d'habileté afin de déterminer les tendances.
4. Faites le suivi en ce qui concerne toutes les préoccupations identifiées.
5. Résumez les résultats de l'enquête.
6. Soyez transparents et partagez le résumé des résultats.
7. Engagez-vous à élaborer un plan d'action basé sur le résumé des résultats.
8. Revisitez les préoccupations lors d'enquêtes ultérieures pour voir si les choses se sont améliorées.
9. Sondez d'autres parties prenantes à l'aide de questions similaires pour voir si les expériences correspondent.

### **Le dialogue réussi avec vos athlètes peut vous aider à...**

1. Gérer les risques
2. Prendre des décisions fondées sur des preuves
3. Augmenter les performances et la rétention
4. Vivre selon les valeurs
5. Accroître la communication et la responsabilisation
6. Atténuer les problèmes sociétaux
7. Faire de la sécurité des athlètes votre priorité absolue

**NOTE :** Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.